

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 28 (1991)  
**Heft:** 1036

**Artikel:** Finances fédérales : le rocher helvétique de Sisyphe  
**Autor:** Gavillet, André  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1020785>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 22.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le rocher helvétique de Sisyphe

**(ag) Jamais vu, pour un enjeu d'une telle importance, une situation aussi brouillonne. Le gouvernement avait mal fait son travail. Puis il s'est fait bousculer par les Chambres fédérales qui sont restées pourtant prisonnières du cadre étroit de la réformette initiale. Les partis gouvernementaux, ceux du centre droit du moins, se font à leur tour chahuter par les associations économiques dont elles sont d'ordinaire le relais. On dirait un dessin de Rabier: la poule s'apprête à manger le ver, mais le renard ouvre sa gueule sur sa proie gallinacée, alors que le chasseur guette, fusil chargé.**

Donc le Conseil fédéral, plus timoré je meurs, se contentait d'un ICHA élargi: suppression de la taxe occulte contre imposition de certains services. Le Conseil des Etats proposa la TVA, mais se contenta de substituer une technique à une autre.

## Un accord confidentiel

A la veille du débat au National, quelques responsables des partis gouvernementaux, négociant en comité ultra secret, scellent un accord. A leur tour ils se limitent au cadre préexistant: TVA, pas d'allégement de l'impôt fédéral, assouplissement du droit de timbre assorti de quelques compensations (sur les polices d'assurance et l'imposition des personnes morales).

Qu'on mesure la confidentialité des tractations ! Yvette Jaggi, dans un cahier spécial de *Domaine public*, avait non seulement préconisé la première le choix TVA contre l'option Conseil fédéral, mais esquissé les conditions politiques d'un succès de cette réforme. Pour le choix technique son action fut quasi-décisive devant la commission du Conseil des Etats. Mais à l'heure des négociations interpartis, elle ne fut ni associée, ni consultée.

L'accord fut donc réalisé et il a tenu bon devant les Chambres, jusqu'au bout. Alors vint la débandade de la classe économique. Les hôteliers, auxquels le Parlement avait fait une concession transitoire, sur cinq ans, d'un milliard et demi, dirent «non» par retour du courrier. Puis vint l'USAM, puis l'Association des assurances privées, puis, malgré les intérêts en jeu de l'industrie d'exportation et des banques, le Vorort.

Reste pour raisons de timbres l'Associa-

tion suisse des banquiers. Pas de souci, cette fois: le financement de la campagne pour le «oui» est assuré !

## Les conditions de loyauté

Tout observateur objectif conviendra que les socialistes ont fait les plus grandes concessions: les allégements substantiels — le transfert se chiffre par milliards — qu'obtiennent les banques et surtout l'industrie d'exportation, seront payés par impôts indirects nouveaux, frappant chacun, les plus modestes compris. Certes les impôts indirects permettent de toucher aussi des revenus qui esquivent l'impôt direct, certes ils sont répercutés par l'indice du coût de la vie et ainsi compensés. Toutefois l'indexation n'est pas généralisée pour tous.

Mais si les socialistes qui négociaient ont échoué dans leur désir d'obtenir une compensation sociale, c'est eux-mêmes qui ont refusé tout allégement de l'impôt fédéral direct. Or, sur le bas, cet impôt frappe désormais des catégories modestes, celles-là même pour lesquelles, syndicalement, on se bat. Pour les socialistes donc, rien à moudre. Moins que ce qui les contraignait à refuser le deuxième projet de TVA en 1977, alors même que la situation des finances fédérales était grave.

Avec abnégation, ils veulent aller au charbon. Mais cette discipline n'a de sens que si la loyauté est réciproque. Pour les associations économiques, on a vu. Les partis gouvernementaux, au niveau de leurs délégués centraux, maintiendront leurs positions. Puis commenceront les refus de plusieurs sections cantonales.

Mais surtout, ce n'est plus un secret, une initiative demandant l'abolition de l'im-

pôt fédéral direct ou sa transformation en impôt de péréquation est en préparation. Certaines sections cantonales de partis gouvernementaux lui ont déjà donné un appui de principe. Alibi pour un «non» le 2 juin.

La gauche est donc piégée. Le «oui» ne lui apporte rien, mais exige au contraire de sa part des sacrifices. Et le «non» sera interprété comme un succès de la droite économique. L'exercice a été d'emblée mal conçu, mal corrigé par les Chambres, bousillé par les associations économiques.

C'est donc raté. Le vote sera le constat de ce ratage. ■

## Le bon numéro

(pi) M. Reynald Forster a de la suite dans les idées. Voilà bientôt dix ans qu'il a entrepris les premières démarches pour obtenir des PTT qu'il respectent mieux le français et soient plus clairs dans la traduction de l'intitulé de certains numéros de service. Le 140, par exemple, appelé *Secours routier*, traduction littérale de *Strassenhilfe*. Or on n'y atteint pas un service d'assistance en cas d'accident de la circulation, mais le Tou-ring... Quant au 144, *Appel sanitaire d'urgence* (*Sanitätsnotruf*), Claude Bodinier, rédacteur de *Défense du français*, le qualifie de «charabia», un appel ne pouvant être sanitaire...

Après des lettres aux PTT, aux cantons, au Conseil fédéral, l'action de M. Forster a été relayée par le conseiller national René Longet, qui a posé une question au Conseil fédéral. Alors qu'un service des PTT déclarait en 1988: «*Nous estimons que les remarques de M. Forster sont fondées*», le Conseil fédéral arrive à la conclusion contraire, après avis de plusieurs experts en traduction des PTT. Et puis, surtout, il faudrait «*modifier les moyens d'information*» tels que les annuaires téléphoniques (ce qui ne doit tout de même pas être trop compliqué), les tableaux indicateurs dans plus de 11 000 cabines téléphoniques (ce qui est plus compliqué mais n'a pas besoin d'être réalisé en un jour) et «*nombre d'autres publications inconnues*». Vu l'immensité et la complexité de la tâche, les Romands continueront à se contenter de ces traductions bizarres. ■